

REPUBLIQUE DU BENIN

._*_*_*_*._

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

._*_*_*_*._

DECRET N° 2003-239 DU 14 JUILLET 2003

Chargeant Monsieur Luc-Marie GNACADJA,
Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et
l'Urbanisme, de l'intérim de Monsieur Boubacar
AROUNA, Ministre de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Loi N°90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
VU le décret N°2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

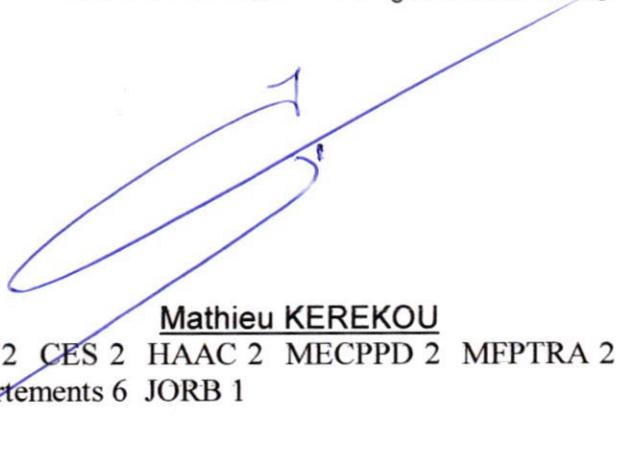
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pour compter du samedi 12 juillet 2003, Monsieur Luc-Marie GNACADJA, Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme est chargé de l'intérim de Monsieur Boubacar AROUNA, Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 14 juillet 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement.


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 HCJ 2 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECPPD 2 MFPTRA 2
MEHU 2 SGG 4 Autres Ministères 18 Départements 6 JORB 1